



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 juillet, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20h dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 juillet 2025.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil : Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Odile PINTURIER, Valérie GUILLAUME, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL.

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents : Sylvie DALLERY donne pouvoir à Serge LOMBARDIN, Jean LESQUIR donne pouvoir à Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER donne pouvoir à Frédéric MILLET, Didier CHAMBON donne pouvoir à Christophe VACHERON
Julien DELHEUR absent une partie du conseil municipal et non représenté

Soit 13 votants.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour

APPROBATION DU PROCES VERBAL
DELIBERATIONS

URBANISME

1-Droit de préemption

FINANCES

2-Convention pour fonds de concours PLH

MARCHE

3-Avenant au marché centre-bourg

PARTENAIRE

DECISIONS

Néant

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Aucune observation particulière

Approuvé à 13 voix sur 13 exprimées

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire indique qu'il y a un droit de préemption pour le bien sis 13 F rue du Stade, maison avec terrain parcelles A 2513, A 2315 et A 2316 d'une superficie de 367m², 924m², 14m², total 1305m²; vente : 267 000 €.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

FINANCES

2-CONVENTION POUR FONDS DE CONCOURS PLH

Monsieur le Maire rappelle qu'une autorisation avait été acceptée pour faire la demande de déficit foncier pour avoir subvention supplémentaire pour l'opération centre bourg. Il y a une subvention de 120 000 € supplémentaire. L'argent est versé sous fonds de concours. Il convient d'approuver afin d'obtenir les montants. Une demande de subvention sera faite pour obtenir 50 % de la subvention ; le solde à réception du chantier.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

MARCHE

3-AVENANT AU MARCHE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire précise que par rapport au CCPT de départ changement aux lots de plomberie et carrelage. Nous avons des moins values et plus-values.

Carrelage ARCHIMBAUD lot 11 marché à 34799,58 € et il se réduit au final à 22 326,88 € TTC.
Lot 13 Plomberie REY marché à 312 203,28 € et il est augmenté à 318 148,68 € TTC.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

PARTENAIRE

4-CONVENTION HIS pour le coffret connecté

Monsieur le Maire retrace l'historique de cette convention avec ST ROMAIN LE PUY. La convention a été faite début 2023 mais le paiement devait se faire sur 2022 et ce n'est pas possible. Il devait y avoir une prise en charge en fonction du nombre d'habitants sur chaque commune.

ST ROMAIN était redevable à ST GEORGES de la somme de 265 €. Monsieur le Maire propose que ST ROMAIN paie l'intégralité de la prestation sur 2025, 2026 et 2027 afin que le remboursement se fasse. A partir de 2028 on repartira pour un budget en fonction des habitants.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

DECISIONS

NEANT

QUESTIONS DIVERSES

Julien DELHEUR arrive en cours de conseil.

M le Maire a eu une demande de la commune de ST THOMAS pour le 7.02.2026 pour le repas des aînés car la salle de ST THOMAS sera en travaux. ST THOMAS voudrait connaître les conditions de prêt. Sur le principe le conseil municipal est d'accord pour prêter la salle des fêtes avec les frais de fonctionnement seulement à faire payer.

Cependant, il serait judicieux de voir si ST THOMAS peut réserver le dimanche au lieu du samedi et voir avec DYNAMIC'GYM pour utiliser le samedi la salle pour le stage annuel.

La mairie a rencontré les techniciens pour un nouveau logiciel pour le périscolaire. On pourrait commencer en septembre, mais on est engagé jusqu'en décembre 1 000 €. Il convient de changer de logiciels car les familles ne sont pas contentes, le système est lourd, et compliqué.... Cependant le nouveau logiciel a un coût de 5 200 € pour la mise en route.

Les familles payeraient au temps passé à la garderie et non plus par demi-heure ; et ça fonctionne qu'avec tablette ou téléphone et plus besoin d'imprimer des fiches.

Ce logiciel permettrait de travailler avec la cantine, il n'y aurait rien de plus pour utiliser le logiciel...

La Mairie a reçu une demande du sous préfet pour une visite à ST GEORGES le 28 AOUT au matin pour visiter une ou 2 entreprises et voir le chantier.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu quelques candidatures pour le projet du restaurant.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil : Mardi 2 septembre 2025 à 20 h

Arrêté le 22 juillet 2025

CLOTURE DE LA SEANCE à 20 h 32

La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND



le Maire, Frédéric MILLET

